

Question N° : 62864	de M. Mariani Thierry (Union pour un Mouvement Populaire - Vaucluse)	QE
Ministère interrogé :	intérieur	
Ministère attributaire :	intérieur	
	Question publiée au JO le : 12/04/2005 page : 3646	
Rubrique :	télécommunications	
Tête d'analyse :	appels d'urgence	
Analyse :	numéro unique	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	M. Thierry Mariani prie M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de bien vouloir lui transmettre, par département, une liste précisant, d'une part, l'administration en charge de la réception des appels du numéro d'urgence unique 112 (SAMU, pompiers, police) et, d'autre part, l'existence ou non de centre commun de transmission d'appels aux trois numéros d'urgence encore couramment utilisés : 15 (SAMU), 17 (police) et 18 (pompiers). De plus, il souhaite savoir, au vu de ces résultats, les engagements que le Gouvernement entend prendre afin que le 112 devienne, comme dans le reste de l'Union européenne, un véritable numéro unique d'appel d'urgence et ce, dans quels délais.	
<u>Texte de la REPONSE :</u>		